

Conditions générales de ventes

Les réservations :

Mail : contact@camping-lesbarjottes.fr

Courrier : Camping Les Barjottes
390 Rue des Barjottes
BP 40010
17580 Le Bois Plage en Ré

Téléphone : 05 46 09 22 57

POUR TOUTES RÉSERVATIONS, DES ARRHES DEVRONT ÊTRE VERSÉS POUR CONFIRMER VOTRE RÉSERVATION.

Le paiement des arrhes se fera par virement bancaire, chèque, chèque vacances ou carte bleue (Vente à distance) ; Toutes réservations par téléphone, les arrhes seront **obligatoirement** payées par carte bleue (Vente à distance). Pour toutes les autres réservations, le devis ou l'option devra être signé et accompagné des arrhes (chèque, chèque vacances ou virement bancaire) pour confirmer votre réservation.

TOUT SÉJOUR EST PAYABLE DÈS L'ARRIVÉE.

Tout séjour réservé doit être effectué **entièrement** en cas de départ anticipé **aucun remboursement** ne sera effectué sauf en cas de force majeure, le mauvais temps ne pourra être un motif de remboursement (la direction du camping est seule juge dans le remboursement et sur le motif invoqué).

Le montant des arrhes à verser sera de :

- ➔ 30 % du montant total de votre séjour si réservation à plus de 7 jours de votre arrivée
- ➔ 50 % du montant total de votre séjour si réservation à moins de 7 jours de votre arrivée

SI VOTRE EMPLACEMENT N'EST PAS OCCUPÉ DANS LES 24H PRÉVUES DE VOTRE ARRIVÉE, NOUS CONSIDÉRONS QUE VOTRE RÉSERVATION EST ANNULÉE ET DONC AUCUN REMBOURSEMENT D'ARRHES NE POURRA ÊTRE EXIGÉ.

Les horaires de l'accueil :

Hors saison (avril à juin et septembre) : 9h30 à 11h30 et 15h à 17h. Fermeture le jeudi toute la journée et dimanche après-midi .

Saison (Juillet à Août) : 9h à 13h et 16h à 19h tous les jours et le samedi fermeture à 19h30.

Les horaires d'arrivée :

Les emplacements sont décomptés de midi à midi.

Les locations de mobil-home débutent le samedi à 16h au samedi suivant 10h (pour les locations hors saison voir avec le personnel).

AUCUNE ARRIVÉE NE POURRA S'EFFECTUER DURANT LES PÉRIODES DE FERMETURES DU BUREAU. TOUTE INSTALLATION SUR UN EMPLACEMENT OU DANS UN MOBIL-HOME DOIT ÊTRE AUTORISÉE PAR LE PERSONNEL DU CAMPING.

Installation :

Un emplacement peut comprendre :

- 1 voiture + 1 ou 2 tentes (suivant la dimension)
- 1 voiture + 1 caravane
- 1 camping car + tente

POUR CHAQUE EMPLACEMENT, UNE SEULE VOITURE EST AUTORISÉE À ENTRER DANS LE CAMPING. LE NOMBRE DE PERSONNE PAR EMPLACEMENT EST DE 5 MAXIMUM.

Pour les règles de vie collective, se référer au règlement intérieur, remis ou envoyé sur simple demande.

Référence bancaire : IBAN FR76 1090 7005 1666 0212 1572 976
BIC : CCBPFRPPBDX